



Une coopération équilibrée

Examen annuel des relations canado-algériennes

LA deuxième réunion de la Commission intergouvernementale canado-algérienne de coopération économique, scientifique et technique, s'est tenue à Alger, les 19, 20 et 21 avril 1982, sous la co-présidence de l'Honorable Pierre de Bané, ministre des Relations extérieures du Canada, de M. Abdelaziz Khellef, ministre du Commerce de l'Algérie, et de M. Ali Oubouzar, secrétaire d'Etat au Commerce extérieur de l'Algérie. M. Louis Delvoie, ambassadeur du Canada en Algérie, et M. Missoum Sbih, ambassadeur de la République algérienne démocratique et populaire au Canada, ont également participé à la réunion.

Durant son séjour en Algérie, le chef de la délégation canadienne, l'Honorable Pierre de Bané s'est entretenu avec de nombreuses personnalités algériennes dont notamment :

M. Rabah Bitat, président de l'Assemblée nationale populaire, M. Mohamed Benahmed Abdelghani, Premier ministre, M. Abdelmadjid Allahoum, ministre du Tourisme, M. Mohamed Nabi, ministre de la Formation professionnelle, M. Selim Saadi, ministre des Postes et Télécommunications et M. Abdelhak Bererhi, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

L'Honorable Pierre de Bané a aussi visité un certain nombre de réalisations confiées à des entreprises canadiennes.

Lors de la réunion de la Commission intergouvernementale, les chefs des deux délégations ont procédé à un examen global de l'état des relations bilatérales entre le Canada et l'Algérie et ont effectué le bilan des résultats obtenus depuis la première réunion de la Commission intergouvernementale tenue à Ottawa, en mars 1981. Ils ont noté, avec satisfaction, l'accroissement de la coopération canado-algérienne qui s'est développée dans un esprit d'amitié et de compréhension mutuelle. Ils ont également constaté le développement des échanges entre les deux pays ainsi que la volonté commune de préciser davantage les objec-

tifs de coopération économique, scientifique, technique et culturelle afin de trouver les meilleurs moyens de réaliser des progrès encore plus substantiels dans l'intérêt mutuel des deux pays. Dans cette perspective, les deux délégations ont choisi pour objectif d'en arriver à un meilleur équilibre des échanges.

La délégation canadienne a fait un exposé sur le rôle et les mandats des institutions canadiennes impliquées dans la coopération entre les deux pays, à savoir : la Société pour l'expansion des exportations, la Corporation commerciale canadienne et l'Agence canadienne de développement international.

La délégation algérienne a, pour sa part, exposé les grandes lignes du nouveau code des marchés et a souligné les caractéristiques de la nouvelle réglementation qui comprend l'exclusion des intermédiaires, les nouvelles procédures en matière d'appels d'offres et de soumissions ainsi que l'obligation d'obtention des visas des organes chargés du contrôle des transactions commerciales.

D'autre part, les deux délégations se sont employées à identifier les moyens susceptibles de promouvoir la coopération économique. A cet égard, elles se sont félicitées du recours à la formule des accords sectoriels de gouvernement à gouvernement et ont noté, avec satisfaction, la conclusion d'une première entente de ce genre dans le secteur de la formation professionnelle alors qu'une seconde est en voie de négociation dans le secteur du tourisme. Elles se sont également réjouies de la conclusion d'importants contrats pluriannuels dans les secteurs du blé, du colza et du lait et ont convenu d'encourager le recours à cette formule pour différents secteurs d'activité.

Elles ont noté, par ailleurs, le grand nombre de missions échangées au cours de la dernière année et elles ont exprimé le souhait, de part et d'autre, que ce flux d'échanges se poursuive dans la perspective d'accroître les retombées concrètes qui en ont résulté.

En ce qui concerne la ligne de crédit de 1,2 milliards de dollars canadiens mis à la disposition de l'Algérie, les deux parties se sont félicitées de l'efficacité de cet instrument économique et ont noté l'amorce des pourparlers devant conduire à son renouvellement.

Les deux délégations ont également porté leur attention sur la complémentarité existant entre les secteurs prioritaires du plan quinquennal algérien et les domaines de pointe de l'industrie canadienne, notamment dans les secteurs tels que transports, construction, habitat, hydraulique, télécommunications, agriculture et tourisme. Les deux parties ont tenu à souligner l'importance de l'élargissement des relations de coopération humaine en accordant une attention particulière aux besoins de formation exprimés. A cet effet, les deux délégations ont procédé à l'examen d'un projet d'accord de coopération technique et se sont entendues sur le principe et les objectifs le régissant.

La délégation ivoirienne a manifesté son désir de voir s'inscrire cet accord de coopération technique dans le cadre plus global d'un accord de coopération scientifique et culturel. La partie canadienne considérera activement la possibilité d'en arriver à ce genre d'entente, compte tenu de l'existence d'autres instruments de coopération qui pourraient venir se greffer à l'accord de coopération technique.

A l'issue de son séjour en Algérie, l'Honorable Pierre de Bané a tenu à remercier leurs Excellences M. Abdelaziz Khellef, ministre du Commerce, et M. Ali Oubouzar, secrétaire d'Etat au Commerce extérieur ainsi que le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire pour la qualité de l'accueil dont lui-même et les membres de sa délégation ont été l'objet, et a tenu à souligner que le succès de cette deuxième réunion de la commission intergouvernementale de coopération économique, technique et scientifique témoigne de l'amitié féconde et de l'esprit de coopération qui caractérisent les relations entre le Canada et l'Algérie. ■